

**Horaires d'accueil du CAJ:**

- De **15h30 à 19H00** en accueil périscolaire sur les 2 antennes du CAJ (Perroy - Mt Liébaut) hors vacances scolaires
- De **14H00 à 18H00** le Mercredi et Samedi au CAJ du Mont Liébaut hors vacances scolaires.
- De **9H à 12h et 14H00 à 18H** au CAJ du Mont Liébaut en périodes de vacances scolaires.
- Les jeunes le désirant peuvent, depuis le 01 Janvier 2014, bénéficier du repas du midi au sein du restaurant de la ville « Les Sorbiers » et ce, seulement pendant les périodes de vacances scolaires.
La pré-réservation ou l'annulation des repas doit se faire auprès du responsable du CAJ au minimum une semaine à l'avance (le Mardi précédent la semaine de présence du jeune).

J'autorise l'enfant à participer à toutes les activités dans lesquelles il se sera inscrit pendant les vacances et les temps périscolaires.

Veuillez indiquer la ou les activités non autorisées :

Dans le cadre de l'accueil au CAJ, s'il ne participe pas à une activité précise, j'autorise mon enfant à quitter la structure lorsqu'il le souhaite, sans accompagnement.

OUI NON

A

Le : / /

Signature des responsables légaux:

Précédée de la mention « Lu et approuvé »